

Canoë.qc.ca

Actualités

Accueil

Québec / Canada

Société

International

Environnement

Toutes les

nouvelles

Nouvelles en vidéo

Galleries d'images

Le Journal de

Montréal

Le Journal de Québec

Dossiers

Forums

Circulation

Météo

Divertissement

Sports

Santé

Techno &amp; Sciences

Zone Jeunesse

ARGENT

Art de vivre

Micasa-Maison

Passion

Voyages

FillesCool

Chroniqueurs

Clavardages

Blogues

Blogues régionaux

Fils RSS

Divertissement

Vidéotron

## INCONTOURNABLES

- Assurances auto et habitation
- Divertissement Vidéotron

## PUB

## MEMBRES CANOË

Bulletins

Passeport Canoë »

## EN VEDETTE

Blogue Jeux vidéo

Cartes virtuelles

Chroniqueurs

Essais routiers

## Le DPJ sur le grill

## Cinq mois sans son fils

Jean-François Codère  
Journal de Montréal  
17/02/2008 09h47

De délai en délai devant la Chambre de la jeunesse, Danielle a été privée pendant près de cinq mois de son fils de sept ans, Olivier, sans qu'il ne soit jamais prouvé que la sécurité ou le développement de celui-ci étaient compromis.

La vie de Danielle (nom fictif) a été bouleversée le 15 août dernier quand le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) l'a avisée qu'on lui retirait la garde de son fils.

Le DPJ se fiait notamment sur le signalement d'une employée du centre de réadaptation Marie-Enfant, où le petit Olivier (nom fictif) subissait des traitements après avoir été renversé par une voiture.

La mère, qui a assisté à l'accident, avait elle-même subi un choc et confié trouver la situation «difficile», ce qui a incité le DPJ à craindre pour l'enfant. «Je n'ai pas été capable de manger et de dormir pendant des mois», confie la mère, qui oeuvre dans le milieu hospitalier depuis 20 ans.

Elle qualifie de «vraiment insultant» le traitement que lui a réservé le système de justice, reportant sa cause à plusieurs reprises en toute illégalité.

«C'était la première fois que j'avais à faire face au système de justice et j'avais l'impression d'affronter toute une clique qui se tient ensemble.»

## David contre trois Goliath

Son avocate, Madeleine Drolet-Savoie, déplore elle aussi la façon de fonctionner de la Chambre de la jeunesse.

"Ça fonctionne en vase clos. Ce sont toujours les mêmes juges, toujours les mêmes procureurs du DPJ, toujours les mêmes avocats de l'Aide juridique qui représentent les enfants. Le résultat, c'est que le DPJ obtient ce qu'il veut dans l'immense majorité des cas.

«Ce n'est pas juste David contre Goliath. C'est David contre deux ou trois Goliath.»

La dépression est une maladie.  
Mettons fin aux préjugés  
» Maintenant.

rejouer

Québec

La dépression est une maladie.  
Mettons fin aux préjugés  
» Maintenant.

Québec

Environnement - Eruption d'une nouvelle théorie

## Dossiers

Carnaval de Québec · Les organisateurs dressent un bilan très positif

## Courrier international

cuba · Castro contre McCain

## EN CE MOMENT

Une équipe médicale toujours prête

## FORUMS

France: Chirac était-il un meilleur président que Sarkozy?

Devrait-on être plus sévère avec les jeunes casse-cous du métro ?

## TVA DANS VOTRE RÉGION

Pour consulter les informations régionales, choisissez une région dans le menu ci-dessous.

Choisir une région

